Nations Unies S/PV.5306



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5306e séance

Mardi 15 novembre 2005, à 10h 35
New York

Président :	Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. El Hadj Ali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Haneda
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 7 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/706)

05-60408 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 7 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/706)

Le Président (*parle en russe*) : J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de l’Italie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Prica (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Spatafora (Italie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l’accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter, au titre de l’article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d’assurer le suivi de l’application de l’Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

J’invite Lord Ashdown à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/706, dans lequel figure une lettre en date du 7 novembre 2005 du Secrétaire général, transmettant le vingt-huitième rapport du Haut Représentant chargé d’assurer le suivi de l’application de l’Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

À la séance de ce matin, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de Lord Paddy Ashdown, le Haut Représentant chargé d’assurer le suivi de l’application de l’Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Étant donné que c’est le dernier exposé de Lord Ashdown au Conseil de sécurité en sa qualité de Haut Représentant chargé d’assurer le suivi de l’application de l’Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, je voudrais, au nom des membres du Conseil, lui exprimer notre gratitude pour son importante contribution à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à Lord Ashdown.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos paroles aimables, Monsieur le Président.

Comme vous l’avez indiqué, Monsieur, mon rapport a été soumis au Conseil de sécurité. Je vais donc me limiter à quelques informations complémentaires à l’exposé que je suis sur le point de faire.

Lorsque je me suis adressé pour la dernière fois au Conseil (voir S/PV.5147), il y a sept mois, j’ai dit que la période suivante – c’est-à-dire la période qui suivait immédiatement la soumission du présent rapport – serait déterminante. Les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine saisiraient-ils ou laisseraient-ils échapper l’occasion de montrer que leur pays était devenu un État viable, placé de manière irréversible sur la voie de l’intégration européenne et euroatlantique? Six ou sept mois plus tard la réponse est claire : les dirigeants politiques n’ont pas laissé passer cette chance; ils l’ont saisie. Cette période a été décisive et le pays s’est encore rapproché de l’étape suivante de son développement.

Le Conseil est saisi d’un rapport détaillé sur l’évolution de la situation de la Bosnie-Herzégovine (S/2005/706, annexe). Cependant, la situation a considérablement évolué depuis la présentation de ce rapport. Il y a une très grande différence entre la situation de juin dernier en Bosnie-Herzégovine et celle d’aujourd’hui, une semaine avant le dixième anniversaire de la signature des Accords de paix de Dayton. La Bosnie-Herzégovine a accompli ce que de nombreuses personnes pensaient qu’elle ne pourrait accomplir il y a encore un an, sans parler du début de mon mandat en mai 2002 – ou d’une période encore plus éloignée, lors de la signature des Accords de paix

de Dayton. Le pays se trouve aujourd'hui au début du long processus d'intégration européenne.

Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont annoncé le 8 novembre qu'ils accueillaient avec satisfaction la recommandation de la Commission européenne en faveur de l'élaboration d'un mandat de négociation de l'accord de stabilisation et d'association de la Bosnie-Herzégovine. Cela signifie que si tout se déroule comme prévu, les négociations du processus de stabilisation et d'association seront approuvées lors de la réunion du 21 novembre au Conseil des affaires générales et des relations extérieures à Bruxelles, exactement 10 années après la signature des Accords de Dayton/Paris. Le Conseil peut considérer que c'est un cadeau d'anniversaire approprié. Lorsque cela se produira, la Bosnie-Herzégovine se joindra au reste de la région dans la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Je pense que c'est un acquis remarquable pour un pays aussi déchiré par la guerre que l'était la Bosnie-Herzégovine il y a tout juste 10 ans.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, il s'agit de mon dernier rapport au Conseil de sécurité en tant que Haut Représentant de la Bosnie-Herzégovine. J'espère que vous n'aurez pas le sentiment que j'abuse de la situation si, outre mon exposé d'information sur les événements marquants survenus durant la période considérée, je vous fais part de mes impressions sur le chemin parcouru par la Bosnie-Herzégovine pendant les trois dernières années, et surtout pendant les 10 dernières années.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'appui qu'ils m'ont prodigué pendant les trois années et demie qu'a duré mon mandat.

Dix ans après la guerre brutale qui s'est déroulée en Bosnie-Herzégovine, le pays s'est doté des structures d'un État européen moderne – et je tiens à souligner que je parle de structures, et pas encore de substance. Je pense que l'on peut évaluer l'échelle des progrès en se souvenant de la situation en Bosnie-Herzégovine il y a 10 ans, en 1995, lorsque le peuple était traumatisé par les massacres, la purification ethnique et les privations matérielles liées à la destruction de son infrastructure, et était accablé par une économie moribonde. Je pense donc que pendant cette période – évaluée par rapport à d'autres missions de stabilisation de la paix – les progrès ont été réels, considérables, voire même, dans certains cas, miraculeux. Mais je voudrais insister sur le fait que ce progrès n'est pas seulement à attribuer aux efforts de la communauté internationale mais également à l'incroyable courage, au dur labeur et au bon sens de la population de Bosnie-Herzégovine. Ce sont eux les véritables héros de cette transformation.

Au début de 2005, la Bosnie-Herzégovine se trouvait à la croisée des chemins. Pendant une grande partie de l'année, on ne savait pas très bien, franchement, dans quelle voie le pays allait s'engager. En juin, les progrès semblaient bloqués, pour dire les choses carrément. L'obstruction en particulier, mais pas uniquement, était couramment pratiquée par la Republika Srpska. La plupart des réformes importantes au niveau de l'État étaient bloquées à cette étape. Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla Del Ponte, avait souligné qu'il convenait de s'attaquer aux faiblesses systémiques des institutions chargées de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Même si la réforme du système de défense se poursuivait, en dépit des efforts inlassables de la communauté internationale et du Conseil des ministres pour trouver un moyen pour sortir de l'impasse, la Republika Srpska refusait toujours de promouvoir la réforme de la police. Plus importants encore, à cette date, étaient l'incapacité de parvenir à un consensus sur la réforme de la police, et le blocage de l'adoption d'une loi sur la radiotélévision publique par l'Union nationale croate (HDZ) ce qui signifiait que les conditions nécessaires à l'ouverture des négociations de stabilisation et d'association de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union européenne n'étaient pas remplies à ce stade. En conséquence, lorsque la Serbie-Monténégro a rempli les conditions énoncées dans l'étude de faisabilité de la Commission européenne le 5 octobre, la Bosnie-Herzégovine est devenue le seul pays des Balkans à ne pas avoir de relation contractuelle avec l'Union européenne.

La dernière fois que j'ai pris la parole au Conseil, j'ai dit que les observateurs chevronnés avaient de bonnes raisons d'être sceptiques quant aux perspectives de changement d'attitude de la part des dirigeants de la Republika Srpska. Le scepticisme est toujours la position par défaut dans les Balkans. Mais peut-être que le scepticisme, s'agissant des perspectives de succès, était de rigueur en juin dernier. Mais je me réjouis de dire aujourd'hui au Conseil que

nous avons surmonté le blocage. Nous avons aujourd'hui des perspectives plus prometteuses.

Grâce à des dirigeants locaux éclairés – peut-être en particulier dans la Republika Srpska – et aux pressions persistantes exercées par la communauté internationale, les obstacles principaux sur la voie de l'intégration euroatlantique sont maintenant levés. La réforme du secteur de la défense a réussi au-delà de toute attente. Un consensus s'est dégagé et se maintient, qui a permis le transfert à l'État de toutes les tâches et tous les effectifs du secteur de la défense, ainsi que l'abolition de la conscription et la mise en place d'une petite force de réserve restructurée pour appuyer l'armée professionnelle dont les effectifs ont été réduits. Les trois anciennes armées de la Bosnie-Herzégovine sont actuellement sur le point de fusionner en une seule force militaire compatible avec les critères de l'OTAN elle sera composée de quelque 12 000 soldats placés sous l'autorité d'un seul Ministre serbe de Bosnie de la défense. Je voudrais rendre hommage à Nikola Radovanovic, Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine, qui a grandement contribué à ce processus. Il s'est acquitté de sa tâche avec une très grande compétence et est, je pense, l'un des ministres les plus compétents qui apparaît actuellement sur l'échiquier politique de la Bosnie-Herzégovine.

Alors que les forces armées ne sont pas généralement considérées comme étant directement responsables de la sécurité au jour le jour, la police, au contraire, passe pour exercer la protection quotidienne au sein de la communauté locale. Le fait de faire confiance, ou pas, à la police détermine où et avec quelle communauté on est disposé à vivre. C'est une question qui a une incidence directe sur les retours de réfugiés et la réconciliation. En conséquence, la réforme de la police a toujours été une question plus sensible et beaucoup plus difficile à traiter.

L'Union européenne, appuyée par la communauté internationale – je voudrais ici rendre ici un hommage particulier à l'action des États-Unis – a établi très clairement que les conditions restantes pour l'ouverture par la Bosnie-Herzégovine de pourparlers de stabilisation avec l'Union européenne étaient non négociables et immuables. Elles comprenaient une réforme de la police. J'estime que l'obstacle concernant la réforme de la police a été levé en octobre car la communauté internationale a adopté une position solide et unifiée. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine en ont saisi l'importance et ont décidé de ne pas courir le risque de se trouver isolés ou exclus du processus européen. En toute franchise, ils ont pris les choses au sérieux quand ils ont vu que nous étions sérieux.

Par conséquent, les parlements des entités et de l'État ont à l'heure présente avalisé un accord politique sur la restructuration de la police, conformément aux trois principes de base de la Commission européenne. Une fois mis en œuvre – et je ne veux pas sous-estimer l'importance de la tâche de la mise en œuvre qui sera elle-même difficile et qui devra être intégrale – cet accord constituera le fondement d'une force de police moderne et efficace au niveau de l'État, libre de toute ingérence politique ainsi que des contraintes des limites ethniques.

Je ne prétends pas qu'il a été facile d'arriver là où nous en sommes aujourd'hui. L'aspiration d'une adhésion à l'Union européenne a été une puissante motivation, mais il a fallu aussi la pression persistante et unie de la communauté internationale au cours des 10 dernières années, ainsi que celle des dirigeants des instances politiques de Bosnie-Herzégovine, pour amener enfin la Bosnie-Herzégovine aux portes de l'Union européenne et de l'OTAN grâce au Partenariat pour la paix.

C'est certainement dans le domaine de la coopération avec le TPIY que cela a été le plus évident. Lorsque je me suis adressé au Conseil en mars dernier, je me suis félicité des progrès réalisés en matière de coopération avec le TPIY. Aujourd'hui, je m'en félicite mieux encore. Aujourd'hui, seuls cinq des 15 inculpés d'importance majeurs pour crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine sont encore en fuite. Les autorités de la Republika Srpska – et je les en félicite – ont transféré ou aidé Belgrade à transférer 12 inculpés cette année. C'est un énorme pas en avant, puisque, au 1er janvier dernier, les autorités de la Republika Sprska n'avaient pas encore transféré un seul inculpé à La Haye en neuf ans. 10 mois plus tard, 12 inculpés ont été transférés à La Haye.

Nous venons toutefois de commémorer un nouvel anniversaire du massacre de Srebrenica – le dixième – alors que les deux personnes les plus recherchées sur cette liste, Radovan Karadžić et Ratko Mladić n'ont toujours pas été transférées à La Haye. Nous nous devons d'indiquer, à l'occasion du dixième anniversaire de Dayton, notre ferme détermination de

clore définitivement ce chapitre de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. Sans le transfert de Karadžić et de Mladić, la justice ne sera pas rendue et les Balkans ne pourront pas entrer pleinement dans cette nouvelle phase européenne de leur histoire. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine ne peut être fondé que sur la justice, la vérité et la responsabilité et, en fin de compte, sur la réconciliation, et cela ne sera possible que si Karadžić et Mladić répondent des accusations qui pèsent sur eux devant le Tribunal de La Haye.

D'autres progrès ont été accomplis et non des moindres, comme à Mostar. L'an dernier, à la même date, j'avais fait état de la réouverture du pont de Mostar, puissant symbole de réconciliation. À la fin de novembre, le service chargé au sein du Bureau du Haut Représentant d'appuyer la réintégration de Mostar sera fermé car il aura achevé ses travaux avec succès. La plupart des institutions municipales de Mostar ont désormais été unifiées ou sont en passe de l'être. La plupart des postes de fonctionnaires locaux ont été pourvus dans le cadre de la nouvelle loi sur la fonction publique qui est conforme à la législation européenne. Néanmoins, un petit nombre de questions très sensibles, telles que le nom des rues ou la propriété de la station de télévision locale croate n'ont toujours pas été réglées. Elles doivent l'être, très prochainement. Si les dirigeants politiques ne sont pas en mesure de le faire, cela entachera les progrès accomplis en vue de l'unité de Mostar.

Il reste donc encore du travail à faire, et j'ai le regret de devoir informer le Conseil que les extrémistes à Mostar tentent de perturber le processus en continuant de placer les intérêts de la division ethnique au-dessus de ceux de Mostar et de ses citoyens qui souffrent depuis si longtemps. Néanmoins, des progrès considérables ont été accomplis. Je peux dire qu'en dépit de ces dernières tâches inachevées, le processus à Mostar et ailleurs a montré qu'il existe bien plus d'éléments qui unissent les populations de Bosnie-Herzégovine que d'éléments qui les séparent.

J'estime que l'ouverture des négociations de stabilisation et d'association avec l'Union européenne permettra de rompre une fois pour toutes avec le passé. Il est essentiel à cet égard de saisir les occasions créées par le lancement du processus de stabilisation et d'association. À mon avis, les deux mots clefs pour la phase future sont viabilité et fonctionnalité. Ce sont désormais les mots d'ordre. L'année écoulée a montré qu'il existe une volonté politique de remplir les conditions d'intégration euroatlantique, mais dans de nombreux cas, voire dans la majorité des cas, la partie la plus ardue du processus de réforme – sa mise en œuvre – n'en est encore qu'à ses débuts.

À mon avis, la Bosnie-Herzégovine passe aujourd'hui résolument de la phase de mise en œuvre de la paix à la tâche marathonienne d'établir une bonne gouvernance et de se doter de normes européennes en vue d'une adhésion à l'Union européenne en tant que membre à part entière. C'est une chose que la communauté internationale ne peut pas faire à la place de la Bosnie-Herzégovine. Ce n'est d'ailleurs pas notre tâche. Notre tâche consiste à créer des institutions viables et à les placer dans un cadre législatif et pratique cohérent, mais c'est aux citoyens de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de rendre ces institutions opérationnelles, ainsi que d'élargir et de renforcer ce cadre de l'État.

À cet égard, on parle beaucoup de la pertinence de la Constitution de Dayton. Il existe à mon avis un consensus croissant selon lequel, sous sa forme actuelle, le système mis en place par Dayton, tout en restant essentiel en tant que fondement de la paix, ne peut cependant plus servir de cadre à l'étape suivante du processus de réforme. La Bosnie-Herzégovine doit maintenant envisager l'après-Dayton et trouver un nouveau cadre au sein du processus européen de stabilisation et d'association, qui lui permette de passer à la prochaine étape.

Je souscris à cet avis général. Dayton a permis d'accomplir ce qu'il devait accomplir, et son succès à cet égard a été remarquable. Il a mis fin à la guerre et a créé un cadre qui a permis le démarrage du processus de relèvement après la guerre. Ce sont des progrès importants, voire remarquables, étant donné que, de l'avis de tous, je pense, cet accord était voué à l'échec, quelques mois à peine après avoir été mis en place. Dayton n'a pas échoué. Il a réussi. Il faut maintenant, à mon avis, l'adapter de manière à refléter les progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine en vue d'un avenir européen normal et prospère. Dayton demeurera notre fondement, mais il nous faut réfléchir à l'après-Dayton.

Ce n'est pas seulement une question d'intégration euroatlantique. La population de Bosnie-Herzégovine a le droit d'exiger du Gouvernement qu'il soit responsable et efficace, et aucun État ne peut se gagner la loyauté de ses citoyens s'il consacre 70 % de leurs impôts à l'administration et seulement 30 % aux

services publics. Le changement constitutionnel est aujourd'hui possible et nécessaire, à mon avis, et c'est la prochaine étape à laquelle nous devons passer à présent. Il est toutefois important ici de souligner que cela ne peut pas être imposé par la communauté internationale, par un peuple sur deux autres ou encore par deux peuples sur un troisième. Il nous faut y parvenir grâce aux institutions locales et par consensus.

Si le changement constitutionnel est à présent possible et nécessaire pour la Bosnie-Herzégovine, il faut également un changement fondamental dans le rôle de la communauté internationale elle-même. La signature d'un accord de stabilisation et d'association devrait marquer, à mon avis, la fin d'une intervention internationale massive en Bosnie-Herzégovine. Le moment est venu pour la communauté internationale de se mettre en retrait. Nous devons désormais appuyer et permettre la réforme, plutôt que l'imposer. Le Conseil de mise en œuvre de la paix a clairement énoncé, sur ma recommandation, qu'une fois que les négociations en vue de l'accord de stabilisation et d'association seront en cours, il sera prêt à entamer la phase consistant à éliminer progressivement le recours aux puissances de Bonn et à remplacer le Bureau du Haut Représentant par une structure dirigée par le Représentant spécial de l'Union européenne. Cette transition pourrait commencer avant la fin de l'année et devrait être achevée, si tout se passe bien, au moment où les habitants de Bosnie-Herzégovine se rendront aux urnes en octobre 2006.

Je pense que les « pouvoirs de Bonn » ont fonctionné. Ils ont contribué à faire avancer le pays jusqu'à ce stade à un rythme raisonnable, dans l'esprit du processus de réforme et dans les limites du système. Mais les pouvoirs de Bonn – reconnaissons-le – ont également créé une dépendance dangereuse à la fois dans la classe politique bosniaque et, je vais le dire sans ambages, dans la communauté internationale. Il est temps de sevrer la Bosnie-Herzégovine et nous-mêmes de ces pouvoirs par le biais d'un processus progressif qui confère le pouvoir démocratique à des institutions démocratiques souveraines et qui offre l'espace nécessaire pour qu'une opposition politique véritable et une société civile forte puissent croître.

Cela ne signifie pas que la communauté internationale ou que le Conseil de mise en œuvre de la paix devraient se désengager. La Bosnie-Herzégovine a encore besoin de notre appui concerté, y compris celui des pays extérieurs à l'Union européenne qui ont contribué à la guider ces 10 dernières années. Elle a encore besoin de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) qui, depuis son déploiement au début de 2005, s'est imposée comme une force efficace et crédible.

Il reste des problèmes importants non résolus qui requièrent de la part de la communauté internationale un engagement et une allocation de ressources continus. On peut trouver un bon exemple de ce besoin continu en ressources dans l'appareil judiciaire et pénal. La remise en état des forces de police et de l'appareil judiciaire commence maintenant à véritablement porter ses fruits. Je rappellerai au Conseil qu'il y a deux semaines exactement, les institutions bosniaques chargées de la sécurité ont mis sur pied avec succès une opération délicate et difficile contre de possibles terroristes kamikazes transitant par la Bosnie. Cela montre le chemin parcouru par les institutions chargées de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et à quel point la Bosnie-Herzégovine prend sérieusement ses responsabilités internationales, ainsi que la nécessité de demeurer vigilants sur ce front.

Du fait du nombre accru de criminels traduits devant la justice et du transfert de certaines affaires relatives à des crimes de guerre de La Haye à la Cour de Bosnie-Herzégovine, ce pays est confronté à un problème qui est simplement le manque de prisons pour incarcérer les personnes reconnues coupables. Il y aura en février une conférence des donateurs et j'espère que celle-ci prendra des mesures pour corriger ce problème.

Je regrette d'avoir à soulever à nouveau la question des problèmes de certification rencontrés par les fonctionnaires de police dont nous avons parlé à de nombreuses occasions quand je suis venu faire rapport au Conseil. Je crois comprendre que le Conseil pourrait examiner la possibilité de mettre en place une étude du processus de certification des fonctionnaires de police dirigé par le Groupe international de police des Nations Unies (GIP). J'encourage le Conseil à mettre en œuvre cette étude sans tarder, comme je l'ai fait au cours des deux dernières années.

La certification des fonctionnaires de police par le GIP a été une tentative ambitieuse et en majeure partie couronnée de succès de réhabiliter les rangs des fonctionnaires de police en Bosnie-Herzégovine, dont un grand nombre ont été compromis du fait de leur

participation à des activités criminelles pendant et après la guerre. Lorsque le processus a été achevé à la fin de 2004, aucune disposition n'a malheureusement été prise pour revoir les décisions qui posaient problème, au sujet desquelles il existe des indices crédibles que les procédures régulières n'ont pas été suivies. La Commission de Venise a émis récemment une observation à cet égard et a appelé à la mise en place d'un processus de révision. Je partage son opinion. Un mécanisme de révision consoliderait le processus de certification en cassant ou en confirmant les décisions qui soulèvent des questions sur le processus dans son ensemble.

J'espère que vous me pardonnerez, Monsieur le Président, pour ces quelques remarques finales au moment où je me prépare à quitter mon poste de Haut Représentant.

Il y a 13 ans, je me tenais sur le tarmac du terrain d'aviation de Sarajevo, alors entre les mains de l'Organisation des Nations Unies, et observais le déroulement au-dessus de nos têtes d'un duel d'artillerie meurtrier qui infligea de terribles coups à la beauté de Sarajevo et de la magnifique vallée au cœur de laquelle la ville est bâtie. Ma relation avec la Bosnie-Herzégovine a commencé en cette très chaude journée d'août. Cette relation m'a amené à effectuer un long, très long voyage qui a finalement abouti à ma nomination au poste de Haut Représentant il y a trois ans et demi. Je suis très honoré d'avoir eu le privilège de contribuer, aux côtés du peuple de Bosnie-Herzégovine, à la reconstruction de son pays et de le placer solidement sur la voie de l'intégration euroatlantique.

La Bosnie-Herzégovine continuera d'exiger une approche unique de la part de la communauté internationale – une approche qui combine la perspective de l'accession à l'Union européenne avec un engagement énergique, proactif et global. Il nous faudra continuer d'offrir des solutions sur mesure aux défis très complexes que ce pays continue de poser. Et il nous faudra assembler tous nos éléments comme une équipe déterminée.

Je ne veux en aucune façon sous-estimer le chemin qu'il reste à parcourir. Mais la Bosnie a déjà parcouru la partie la plus difficile du voyage. En fin de compte, la manière dont ces problèmes seront résolus ne dépendra pas du choix de la communauté internationale, mais de celui du peuple de Bosnie-Herzégovine. Je suivrai les faits nouveaux avec intérêt et je confesse, avec tout l'amour que j'ai pour ce pays auquel je me suis profondément attaché, que je suis absolument certain que ce pays sera un jour membre de la famille des nations de l'Union européenne et considéré comme l'une de ses petites merveilles.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Lord Ashdown de sa déclaration.

Mme Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de sa mise au point sur la situation dans ce pays et de son rapport écrit dont nous sommes saisis. Nous rendons hommage au peuple de Bosnie-Herzégovine pour les progrès remarquables qu'il a faits vers l'intégration à l'Union européenne. Comme vient de nous le dire Lord Ashdown, nous approchons du dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton.

Nous nous félicitons des faits récents positifs qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine, en particulier des réformes visant à améliorer l'environnement pour les sociétés et à réguler le système fiscal afin d'accroître la stabilité économique. Nous sommes également impressionnés par les succès engrangés par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne dans la mise en œuvre de son mandat après qu'elle eut pris la relève des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il est encourageant de noter que la réforme en matière de défense se poursuit sans encombre.

Ma délégation est également encouragée par les mesures prises par la Republika Srpska de livrer pour la première fois plusieurs inculpés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye. Cependant, nous sommes déçus par le fait que son absence de pleine coopération avec le TPIY continue d'assurer la liberté des deux inculpés les plus recherchés, Karadžić et Mladić. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général et comme nous l'a confirmé Lord Paddy Ashdown, ces deux personnes font partie des fugitifs les plus recherchés toujours inscrits sur la liste du TPIY et bénéficient encore de la protection des autorités de la Republika Srpska. À cet égard, nous exhortons la Republika Srpska, les pays voisins et la région tout entière à accorder au TPIY la plus grande coopération possible afin que les inculpés restants n'échappent pas à la justice.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général s'agissant de l'absence de progrès dans la réforme de la police. Il semblerait que la partie serbe rejette les principes fondamentaux approuvés par l'Union européenne sur lesquels la réforme se base, y compris l'abolition de la police de la Republika Srpska. En agissant de la sorte, non seulement elle se marginalise, mais elle entrave la poursuite de la réforme de la police en s'enfermant dans une impasse et en provoquant un retard inutile dans la création d'un État unique en Bosnie-Herzégovine au moment où celle-ci se prépare à entrer dans l'Union européenne. Il est inconcevable d'imaginer qu'un État puisse avoir plus d'une force de police. Nous appelons par conséquent la Republika Srpska à éviter d'adopter des politiques qui créent des divisions et à rejoindre les autres parties bosniaques pour édifier ensemble l'avenir de leur pays. Nous l'exhortons également à coopérer avec le Haut Représentant à l'examen de la loi sur les traitements afin de mettre en place un système unique qui couvre tous les fonctionnaires de l'État.

Enfin, nous rendons hommage au Haut Représentant et à la Mission militaire de l'Union européenne pour le bon travail qu'ils effectuent en Bosnie-Herzégovine et pour la patience et la persévérance dont ils ont fait preuve, dans l'introduction et le suivi d'un ensemble de réformes conçues pour réaliser une paix et un développement durables dans le pays, dont la plupart progressent comme prévu. Nous reconnaissons aussi le rôle important joué par l'Union européenne, l'OTAN et d'autres amis et partenaires de la Bosnie-Herzégovine pour aider le pays à laisser derrière lui son histoire tragique et avancer vers la prospérité.

M. Li Junhua (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, j'aimerais remercier Lord Ashdown, Haut Représentant du Secrétaire général, pour son exposé détaillé et exhaustif. Nous sommes très reconnaissants des efforts qu'il a fournis en sa qualité de Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction que, depuis la deuxième moitié de l'année dernière, la Bosnie-Herzégovine s'est employée avec des résultats remarquables à renforcer ses institutions, à relancer son économie, à mettre au point le volet final de la réforme des institutions judiciaires et de police, et à promouvoir la réconciliation nationale. Le Bureau du Haut Représentant a joué un rôle positif en ce sens et nous lui en savons gré.

La Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) a pris sans heurts la relève de la Force de stabilisation (SFOR) et a fait la preuve de ses capacités en appuyant le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons des contributions supplémentaires apportées par l'Union européenne dans le processus politique pour aider la Bosnie-Herzégovine à maintenir sa stabilité.

Au cours des 10 années écoulées depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, grâce aux efforts entrepris par la Bosnie-Herzégovine et les parties concernées ainsi qu'à l'assistance de la communauté internationale, le pays a réalisé des progrès encourageants dans différents aspects de la reconstruction nationale. Les parties concernées peuvent être fières de ces réussites obtenues de haute lutte. Nous espérons que le pays et les parties en présence vont continuer à renforcer leur confiance mutuelle et leur unité, afin de mener progressivement les peuples des différentes minorités ethniques du pays vers une coexistence pacifique et un développement partagé.

Nous espérons que Lord Ashdown sera porteur de nouvelles encore meilleures lors de sa prochaine réunion avec le Conseil, et la Chine va poursuivre ses efforts en ce sens.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler aussi au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, l'Islande, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

L'année 2005 a été particulièrement significative pour la Bosnie-Herzégovine. La semaine prochaine nous célébrerons le dixième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a mis fin à de redoutables combats en Bosnie-Herzégovine et a créé les structures constitutionnelles du pays que nous connaissons aujourd'hui.

La Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui sur le point d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire. La semaine prochaine, à Bruxelles, nous prévoyons que l'Union européenne entamera officiellement des négociations avec la Bosnie-Herzégovine en vue d'un accord de stabilisation et d'association. Ces négociations aboutiront à l'instauration de relations

contractuelles officielles entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine.

Pour la Bosnie, ceci marque le premier pas sur la longue route vers une admission à l'Union européenne. Cela démontre également que l'Union européenne est décidée à mettre en œuvre l'agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux, à savoir l'engagement de considérer tous les pays des Balkans occidentaux comme des membres potentiels de l'Union européenne, pourvu qu'ils remplissent les conditions requises. L'ouverture de négociations portant sur un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine signifiera également que tous les pays de la région auront conclu, ou seront en train de négocier, des relations contractuelles officielles avec l'Union européenne.

Nous venons d'entendre combien la Bosnie-Herzégovine a parcouru de chemin en 10 ans. Cela est mis en relief par l'autre anniversaire célébré cette année – celui du massacre de Srebrenica, où quelque 8 000 hommes et garçons bosniaques musulmans ont trouvé la mort en juillet 1995. Nous ne devons jamais oublier Srebrenica. Nous ne devons pas non plus oublier ce qui est arrivé à des Musulmans bosniaques, des Croates et des Serbes dans d'innombrables villes et villages de la Bosnie-Herzégovine.

C'est pour cette raison qu'une condition fondamentale pour les progrès futurs de la Bosnie-Herzégovine vers l'admission en tant que membre de l'Union européenne est l'exigence d'une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, y compris l'arrestation et le transfert de tous les inculpés en fuite, notamment Karadžić et Mladić.

Le chemin considérable parcouru en 10 ans par la Bosnie-Herzégovine reflète l'immense investissement politique, financier et militaire consenti par la communauté internationale, y compris l'Union européenne, ainsi que les efforts des Bosniaques eux-mêmes.

Ces résultats sont aussi à porter au crédit de Lord Ashdown, qui en tant que Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne a inlassablement aidé la Bosnie-Herzégovine à faire prévaloir les réformes significatives dont nous avons été témoins au cours des dernières trois années et demie. Nous pensons que l'Union européenne, la communauté internationale au sens large et, tout particulièrement, la Bosnie-Herzégovine, ont une dette de gratitude envers Lord Ashdown. Il quitte la Bosnie-Herzégovine alors qu'elle est à la veille d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire et qu'elle est mieux à même de faire face aux défis qui l'attendent.

En tant que Représentant spécial de l'Union européenne, Lord Ashdown a joué un rôle important de coordination des travaux des différents instruments de l'Union européenne mis en place pour appuyer la Bosnie-Herzégovine. La principale force de l'Union européenne est sa capacité à diriger ses instruments financiers, politiques et militaires vers un seul et même objectif, qui dans ce cas précis était d'appuyer l'intégration euroatlantique de la Bosnie-Herzégovine.

Nous voulons être tout à fait clairs. Nous estimons que Lord Ashdown a fait un usage efficace de ses pouvoirs de Haut Représentant, mais nous reconnaissons également qu'il a parfois été critiqué par certains qui lui reprochaient d'usurper le rôle des institutions démocratiques. Cette approche était nécessaire à un moment où il fallait qu'un élan soit donné pour pousser les institutions à se développer. Mais, comme Lord Ashdown l'a décrit, il est désormais temps que les relations évoluent et que change en conséquence le mode d'action du Haut Représentant, afin que la Bosnie soit en mesure de s'assumer pleinement et que nous mettions fin à la culture de dépendance, permettant ainsi à la Bosnie de s'épanouir. Cela signifie que nous devons passer d'une approche de commandement à une démarche d'appui.

Agissant dans le cadre de la plus étroite coopération avec la présence de l'OTAN, la Force de l'Union européenne a réussi a prendre en charge le principal rôle de stabilisation de la paix au titre de l'Accord de paix de Dayton. La Mission de police de l'Union européenne a fourni conseils et appui à la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts visant à rendre ses propres structures de police conformes aux normes attendues. L'Union européenne continue de fournir une assistance financière significative à la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation.

Comme l'a reconnu le Haut Représentant, la Bosnie-Herzégovine a parcouru beaucoup de chemin – peut-être plus de la moitié du chemin à parcourir. Mais elle a encore beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les réformes et atteindre les normes essentielles

pour l'intégration au sein de l'Union européenne. Bon nombre des défis que la Bosnie-Herzégovine doit relever sont les résidus des années de conflit. Il faudra que les autorités de Bosnie-Herzégovine fassent preuve de détermination et de volonté pour les surmonter une fois pour toutes. Mais soyons parfaitement clairs : l'Union européenne est déterminée à continuer d'appuyer leurs efforts, et cette détermination ne va pas vaciller.

M. Haneda (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je me joins à l'orateur précédent pour remercier le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Lord Paddy Ashdown, de son exposé détaillé et lui rendre hommage pour trois ans et demi de service dévoué.

Le Japon se félicite de la décision qu'a prise l'Union européenne (UE), la semaine dernière, d'approuver l'ouverture des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine, alors que nous allons commémorer le dixième anniversaire de la signature de l'Accord de Dayton. Nous reconnaissons que la Bosnie-Herzégovine est entrée à présent dans une étape nouvelle de son développement, et passe du relèvement après les conflits à l'intégration à l'Union européenne.

L'évolution remarquable de la situation en Bosnie-Herzégovine ces 10 dernières années aurait été impossible sans les efforts inlassables des populations et des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine, du Haut Représentant et de ses collaborateurs et de toute la communauté internationale. Le Gouvernement japonais tient tout particulièrement à féliciter Lord Ashdown pour la façon remarquable dont il a assuré son rôle à cet égard.

Malgré ces réalisations, il reste beaucoup à faire en Bosnie-Herzégovine. Il est indispensable de trouver une solution aux problèmes persistants pour que la Bosnie-Herzégovine puisse être autonome. À cette fin, nous attendons des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine, avec la coopération de la communauté internationale, qu'ils prennent l'initiative d'assurer d'autres progrès au niveau des tâches les plus urgentes, telles que la restructuration de la police, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la réduction de la structure gouvernementale de la Bosnie-Herzégovine et la poursuite de la réforme économique.

Le Japon a activement contribué à la mise en œuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine en tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nos projets d'assistance visent actuellement trois objectifs : renforcer l'économie de marché, améliorer l'environnement et consolider la paix. Dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle sur la consolidation de la paix et le développement économique des Balkans occidentaux, qui s'est tenue à Tokyo en avril 2004, le Japon a accueilli, en coopération avec la Bosnie-Herzégovine et le Programme des Nations Unies pour le développement, la deuxième Conférence régionale sur le développement du tourisme dans les Balkans occidentaux le mois dernier à Sarajevo.

Le Japon, en coopération avec la communauté internationale, a l'intention de tenir l'engagement qu'il a pris de réaliser la stabilité et la prospérité dans la région au moyen des activités de coopération dont je viens de parler. Nous sommes fermement convaincus que la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine est essentielle à la stabilité de l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines tiennent à remercier Lord Paddy Ashdown de son dernier exposé devant le Conseil sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et à le féliciter pour les efforts inlassables qu'il a consentis durant ces trois ans et demi en vue d'appliquer l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes heureux de constater qu'alors que le mandat de Lord Ashdown va bientôt s'achever, la Bosnie-Herzégovine a fait d'importants progrès au niveau des réformes structurelles politiques et économiques, notamment en matière d'ordre public, de fiscalité, de législation et de défense.

Nous prenons tout particulièrement acte de ce que le renforcement de la stabilité économique au cours de la période considérée a permis, entre autres choses, les réformes lancées par le Haut Représentant en vue d'améliorer les conditions de l'activité commerciale et le système fiscal afin de créer un environnement qui favorise la création d'emplois.

Les opérations menées avec efficacité par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en

Bosnie-Herzégovine (EUFOR) après avoir pris la relève de la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN il y a moins d'un an sont également à saluer. On ne saurait trop insister sur l'importance cruciale d'un environnement sûr pour les réformes économiques et politiques après le conflit. La présence de l'EUFOR témoigne donc de l'engagement profond qu'a pris l'Union européenne (UE) de contribuer à maintenir un climat sûr en Bosnie-Herzégovine. Il faut préserver la contribution de cette force robuste.

La Bosnie-Herzégovine doit également être félicitée pour les progrès notables qu'elle a accomplis en vue d'atteindre les objectifs de la communauté internationale en quête d'une intégration euroatlantique et en vue d'établir des relations contractuelles avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) s'est également considérablement améliorée depuis la mise en place du Groupe de suivi du TPIY au début de cette année. On l'a vu avec la reddition et le transfèrement de plusieurs inculpés à La Haye cette année. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine finira par se débarrasser de la pierre d'achoppement qui fait obstacle à son adhésion au Partenariat pour la paix de l'OTAN, à savoir l'arrestation des deux fugitifs les plus recherchés, Mladić et Karadžić.

Nous sommes heureux d'entendre le Haut Représentant nous annoncer que les obstacles rencontrés dans la réforme de la police de la Republika Sprska ont pu être surmontés et que la voie est à présent ouverte pour que la Bosnie-Herzégovine entame les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association.

À cet égard, nous sommes également heureux d'apprendre que les Ministres européens des affaires étrangères se sont félicités de la recommandation de la Commission européenne visant à formuler et à négocier un mandat pour un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine.

Dix ans après l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine est à présent à l'entrée de la voie vers l'intégration. La communauté internationale a hâte de voir le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine atteindre son objectif d'un avenir meilleur, prospère et démocratique au sein du concert des nations. Il faut poursuivre sur cette lancée positive en Bosnie-Herzégovine, et les dirigeants doivent s'efforcer de transiger en vue de surmonter les dernières difficultés qui empêchent son intégration euroatlantique.

Enfin, nous convenons avec le Haut Représentant que beaucoup reste encore à faire et que la Bosnie-Herzégovine a toujours besoin d'un appui concerté, aussi bien de la part de l'Union européenne que des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Nous estimons, dans le même temps, que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent continuer à montrer à leur électorat et à la communauté internationale qu'ils ont la volonté politique de s'acquitter de leurs responsabilités. Plus tôt la Bosnie-Herzégovine se conformera aux systèmes juridique et démocratique européens, plus tôt ses citoyens profiteront des avantages de l'intégration euroatlantique.

M. Motoc (Roumanie) : Tout d'abord, je m'associe entièrement à l'intervention prononcée par l'Ambassadeur du Royaume-Uni au titre de la présidence de l'Union européenne (UE). Je tiens également à remercier Lord Ashdown pour son exposé très intéressant qui vient s'ajouter à un rapport éclaircissant et compréhensif. Je saisis l'occasion pour lui adresser toute notre gratitude et notre haute appréciation pour son travail extraordinaire et, je dois le dire, mémorable à Sarajevo.

J'aimerais aussi marquer notre appréciation pour l'activité de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR), qui a assumé avec succès le rôle principal de stabilisation et de paix aux termes de l'Accord de Dayton, en concertation avec la présence de l'OTAN.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important pour la Roumanie. Nous prêtons la plus grande attention à sa stabilité, à son développement, à la mise en œuvre complète de l'Accord de Dayton, ainsi qu'aux réformes indispensables à sa destinée européenne. Ceci étant dit, nous nous réjouissons d'apprendre des bonnes nouvelles de Sarajevo, plus précisément concernant l'ouverture prévue des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Ce progrès est en grande mesure le résultat partagé du travail remarquable, des efforts et de la détermination du peuple et du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, des efforts consentis par Lord Ashdown et son bureau, ainsi que du soutien constant de l'Union européenne, de l'OTAN et des autres organisations internationales.

Depuis que la Roumanie siège au Conseil de sécurité, elle a constamment souligné la puissance pacificatrice et transformatrice que le rapprochement européen et euroatlantique apporte aux Balkans occidentaux. Le succès jusqu'ici de la Bosnie-Herzégovine prouve d'une manière péremptoire ce constat. Nous voyons bien dans ce contexte que la Bosnie-Herzégovine fait des progrès tangibles dans tous les domaines importants pour la cohésion de l'État. Ceci témoigne du fait que la Bosnie-Herzégovine reste engagée sur le bon chemin. Certes, il reste encore beaucoup à accomplir et, en conséquence, nous encourageons les autorités de la Bosnie-Herzégovine à accélérer les réformes nécessaires à cet effet. Le seul moyen de s'intégrer à l'Union européenne et l'OTAN, c'est par la voie d'un État moderne fondé sur la suprématie de la loi, la réforme de l'économie, le renforcement des capacités institutionnelles, la stabilité interne et la réconciliation, ainsi que le bon voisinage.

À ce point, j'aimerais souligner que la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie reste encore un repère fondamental du trajet de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne et l'OTAN.

La Roumanie s'intéresse également aux progrès accomplis et aux progrès envisagés dans le renforcement de la police et dans la lutte contre le crime organisé.

Nous saluons l'activité substantielle de coopération régionale consentie par la Bosnie-Herzégovine, notamment dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est. La Roumanie développe avec la Bosnie-Herzégovine une coopération soutenue sur le plan politique et économique. Elle est aussi présente dans ce pays avec des militaires et des policiers qui participent aux forces internationales.

Dix ans après la conclusion de l'Accord de paix de Dayton, nous souhaitons à la Bosnie-Herzégovine d'enterrer définitivement les années du conflit, en se rappelant toujours les leçons tragiques de Srebrenica, comme l'a si bien dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni, et de se joindre d'une manière décisive au destin européen commun décrit au Sommet de Thessalonique.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tout particulièrement Lord Ashdown pour l'excellent exposé qu'il a fait au Conseil ce matin.

En ces 10 années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre et la signature des Accords de Dayton, le peuple de Bosnie-Herzégovine a beaucoup accompli, comme l'a souligné Lord Ashdown. Le pays vit aujourd'hui dans la paix. Plus d'un million de réfugiés ont réintégré leurs foyers. Des progrès notables ont été réalisés pour renforcer ou mettre en place des institutions nationales, y compris la création d'un service de police des frontières, de services d'investigation et de protection de l'État et de services nationaux de renseignements, et un accord a également été conclu sur le processus de réforme des structures de la police nationale. À la suite de ces réformes et d'autres, la Bosnie-Herzégovine a reçu l'approbation de l'Union européenne pour engager les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, et elle a également répondu, comme cela a été relevé, aux critères importants de participation au Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Je tiens à souligner que la plupart de ces réformes se sont produites pendant le mandat du Haut Représentant Ashdown et ont, à notre avis, été réalisées en grande partie grâce à ses efforts et à son dévouement inlassables en faveur du processus de réforme en Bosnie.

Un autre domaine où nous avons constaté des progrès et où nous voulons en encourager davantage est celui d'une réforme constitutionnelle et, à ce propos, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Lord Ashdown. Une réforme constitutionnelle est le prochain grand défi qui attend le peuple bosniaque, et nous appuierons ses efforts visant à éliminer des structures gouvernementales qui font double emploi, à faire disparaître les divisions politiques et ethniques et à édifier un État viable.

La Bosnie-Herzégovine a pris des mesures notables pour la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), comme on l'a dit, mais il reste encore des insuffisances critiques. Comme le réclament nombre des résolutions du Conseil de sécurité, toutes les personnes inculpées par le TPIY doivent être arrêtées et livrées au Tribunal à La Haye, notamment Karadžić et Mladić. Près de 10 années après la fin de la guerre, il est grand temps de régler enfin cette question. Le dixième anniversaire de la tragédie de Srebrenica est déjà passé, et le dixième anniversaire de Dayton arrive la semaine prochaine, nous ne saurions donc tolérer de nouveaux retards.

M. El Hadj Ali (Algérie) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements adressés au Haut Représentant, Lord Ashdown, pour son rapport ainsi que pour les efforts louables qu'il déploie dans sa mission de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il est indéniable, à la lumière des indications fournies dans l'exposé que nous venons d'entendre, que le processus de stabilisation et de normalisation engagé depuis une décennie en Bosnie-Herzégovine a été en mesure d'atteindre des résultats encourageants à la faveur de la mobilisation de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix dans la région. À ce propos, il y a lieu de relever avec satisfaction les efforts accomplis par les autorités bosniaques au titre des réformes du cadre institutionnel et administratif, de la promotion de l'état de droit et de la gouvernance, ainsi que de la création d'un espace économique unique.

Ces changements apportés en profondeur dans divers domaines de la vie publique en Bosnie-Herzégovine attestent, par ailleurs, des avancées significatives dans le processus de rapprochement des normes fixées pour le lancement des négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association et de la participation au programme de Partenariat pour la paix de l'Alliance atlantique. La perspective de l'ouverture de négociations sur une relation d'association avec l'Union européenne a favorisé la création d'un espace économique unique sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine et la réalisation d'avancées notables en matière de stabilité macroéconomique. Toutefois, les reformes économiques engagées à ce titre n'ont pas été en mesure de réduire les écarts importants au niveau des attentes de la population locale qui mérite toute l'attention et tout le concours de la communauté internationale en général et de l'Union européenne en particulier.

Nous considérons également que le renforcement du cadre juridique par la création de nouveaux organes compétents et l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du système judiciaire sont autant de résultats encourageants qui concourent à la consolidation de l'état de droit et à la lutte contre les menaces du grand banditisme, de la criminalité organisée et du terrorisme.

Les progrès accomplis dans la réforme du système judiciaire ne doivent pas, cependant, occulter les insuffisances qui demeurent encore au niveau des relations avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'arrestation des personnes inculpées de crimes de guerre. La coopération pleine et entière avec cette instance judiciaire internationale, ainsi que la traduction en justice de la totalité des auteurs de crimes de guerre, participent, de notre point de vue, à la promotion de la réconciliation et de l'entente entre tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, à l'instauration d'une société tolérante et multiethnique et à l'intégration du pays dans son environnement régional.

À ce propos, il y a lieu de noter avec satisfaction les progrès sensibles accomplis dans le processus de réunification de la ville de Mostar, qui symbolise, à plus d'un titre, les valeurs de tolérance et de cohabitation pacifique, lesquelles valeurs doivent sous-tendre tout le processus de paix dans la région.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à tous ceux qui ont remercié le Haut Représentant, Lord Ashdown, de son exposé intéressant. Il nous a présenté un compte rendu impressionnant et détaillé des progrès considérables accomplis sur le terrain en Bosnie-Herzégovine.

La semaine prochaine marquera le dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton. Au cours de ces 10 années, la Bosnie-Herzégovine a fait des progrès remarquables. Malgré les difficultés qui subsistent, nous sommes résolus à faire en sorte que l'époque de la guerre, de la destruction et des massacres soit définitivement terminée pour la Bosnie-Herzégovine et pour l'ensemble des Balkans occidentaux.

J'aimerais m'associer à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne. Je me bornerai, en ce qui me concerne, à trois observations.

Premièrement, nous trouvons particulièrement encourageante l'adoption récente de l'accord sur la restructuration de la police et de la réforme du ministère de la défense, intervenue précédemment cette année. Ces réformes représentent des jalons clefs sur la route de la Bosnie-Herzégovine vers l'intégration euroatlantique. Par conséquent, nous escomptons que l'Union européenne acceptera officiellement d'engager des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association, qui est la première étape du processus

menant à l'adhésion à l'Union. Les progrès sont également notables dans le processus d'adhésion au Programme Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La coopération à cette fin entre les autorités de Sarajevo et la mission de l'OTAN est à saluer.

Deuxièmement, le rapprochement avec l'Union européenne et l'OTAN exigera également de nouvelles réformes de la part de nos partenaires à Sarajevo. La mise en œuvre intégrale de l'accord de restructuration de la force de police aura à cet égard de l'importance. En outre, l'adoption et la mise en oeuvre de lois sur l'audiovisuel public et la coopération complète avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie seront également des facteurs clefs s'agissant de déterminer de nouveaux progrès au niveau de l'Union européenne et de l'OTAN. La Bosnie-Herzégovine, à l'instar, d'ailleurs, de tous les pays des Balkans occidentaux, doit prendre des mesures décisives pour traduire en justice les dernières personnes accusées de crimes de guerre, à commencer par Ratko Mladić et Radovan Karadžić. Ce n'est qu'alors que l'on pourra enfin tirer un trait sur les dernières séquelles de la guerre dans les Balkans occidentaux, condition sine qua non de toute réconciliation durable dans la région.

Troisièmement et enfin, nous félicitons le Haut Représentant, M. Ashdown, de tous les efforts qu'il a déployés au cours de ces trois ans et demi. Il a joué un rôle clef dans les progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine. Il a été celui par lequel des progrès visibles ont pu être enregistrés tout en sachant préserver un équilibre délicat entre, d'une part, un recours actif aux pouvoirs qui lui étaient conférés par l'Accord de Bonn et, d'autre part, le transfert progressif des responsabilités et de la prise en charge aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes favorables à la réduction progressive des effectifs du Bureau du Haut Représentant mais la tâche n'est pas encore achevée et si nous envisageons éventuellement des modifications aux pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn, nous devrons procéder à ces modifications avec mesure et en tenant dûment compte des risques de nouvelles crises en Bosnie-Herzégovine.

Le Danemark reste déterminé à apporter son concours à ce processus dans toute la mesure du possible, alors que la Bosnie-Herzégovine et, avec elle, l'ensemble des Balkans occidentaux, s'achemine plus sûrement vers la stabilité et la démocratie. Je pense que nous sentons tous la ferme volonté du Gouvernement et de la population de Bosnie-Herzégovine de prendre les choses en mains en oeuvrant de concert à un avenir meilleur, plus prospère et plus démocratique. Nous nous en félicitons et nous les appuyons dans cette entreprise.

M. de La Sablière (France) : Je tiens moi aussi à remercier tout d'abord M. Ashdown de l'exposé qu'il vient de faire et à saluer le travail remarquable qu'il a accompli tout au long de son mandat. Les progrès que nous enregistrons aujourd'hui doivent beaucoup à la détermination sans relâche dont il a fait preuve et nous pouvons dire sans nous tromper et avec certitude que, sans lui, la Bosnie-Herzégovine ne serait sans doute pas aussi avancée dans son processus de rapprochement vers l'Europe.

Oui, 10 ans après la signature des Accords de paix, le processus de réconciliation entre les trois peuples constitutifs a significativement progressé. Les nombreux retours de réfugiés, la coopération croissante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), l'enquête menée par la Republika Srpska sur le massacre de Srebrenica, l'absence de toute violence interethnique sont autant de signes que la Bosnie-Herzégovine est en train de tourner la page du conflit et de se transformer en un État stable et démocratique qui se rapproche des normes et valeurs de l'Europe.

Les progrès accomplis au cours des deux dernières années pour construire un État central unifié sont remarquables. Les importantes réformes entreprises ont permis de doter le pays d'un espace économique unifié et d'institutions centrales dans les principaux domaines régaliens : défense, justice, fiscalité, audiovisuel public. Elles ont contribué à rendre possible le lancement du processus de rapprochement européen de la Bosnie-Herzégovine. La dernière réforme majeure, la loi sur la police, vient de surmonter un dernier obstacle avec le vote intervenu le 5 octobre à l'Assemblée nationale de Republika Srpska. En établissant le principe d'une police nationale unifiée de Bosnie-Herzégovine, cette réforme a permis de satisfaire à la dernière condition préalable à l'ouverture de la négociation avec l'Union européenne d'un accord de stabilisation et d'association qui devrait donc intervenir avant la fin de l'année. C'est une étape majeure dans la construction d'une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique. À

nouveau, nous saluons l'action du Haut Représentant, qui a joué un rôle décisif pour faire aboutir ces réformes.

Les progrès réalisés ne doivent pas, pour autant, conduire à un relâchement des efforts : la Bosnie-Herzégovine n'est encore arrivée ni au terme de son processus de réconciliation ni à celui du chemin menant à l'adhésion. En premier lieu, les efforts pour coopérer pleinement avec le TPIY doivent être poursuivis et intensifiés. L'arrestation et le transfert à La Haye de tous les accusés, ensuite, et en particulier Karadžić et Mladić, reste indispensable, tant pour satisfaire aux obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine que pour mener à son terme le processus de réconciliation. Les réformes de la défense et de la police, dont beaucoup de dispositions pratiques restent à régler ou à mettre en œuvre, doivent, pensons-nous, se poursuivre. En matière d'éducation, nous nous inquiétons de la ségrégation croissante des élèves en fonction de leur origine communautaire.

C'est en fonction des progrès qui seront constatés que l'on pourra envisager un démantèlement progressif de la tutelle internationale, accompagné d'un transfert de compétences aux autorités bosniaques. Ce processus devrait être engagé dans l'année qui vient. La France et l'Union européenne, pour leur part, resteront aux côtés de la Bosnie-Herzégovine. Si la fonction de Haut Représentant a vocation à s'effacer, celle de Représentant spécial de l'Union européenne demeurera pour jouer un rôle essentiel d'appui et de conseil auprès des autorités de Bosnie-Herzégovine et de coordination entre les différentes formes de la présence européenne.

M. Idohou (Bénin) : Ma délégation voudrait s'associer à ceux qui m'ont précédé pour dire merci au Haut Représentant, M. Ashdown, pour l'exposé combien instructif qu'il vient de faire au Conseil sur l'évolution de la mise en oeuvre de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il apparaît évident que le processus de normalisation et d'intégration nationale de la Bosnie-Herzégovine a maintenu sa dynamique, même si l'entité n'a encore pu atteindre aucun de ses deux objectifs majeurs que sont la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et l'intégration au Programme Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous devons féliciter en particulier les autorités de la Bosnie-Herzégovine pour leurs réalisations remarquables dans le domaine de la réforme du secteur de la défense, le renforcement de la stabilité économique avec une participation accrue des autorités bosniaques aux affaires, et également pour les avancées enregistrées dans le cadre de l'unification et la réhabilitation de la ville de Mostar et du district de Brcko qui a si bien progressé que le Haut Représentant envisage de s'en retirer. Ces progrès notables honorent tout autant le Bureau du Haut Représentant et la communauté internationale. Ils devront être considérés comme des acquis à consolider. Cette consolidation requiert la poursuite des efforts sur les questions où des lenteurs ont été relevées.

Nous partageons l'analyse du Haut Représentant quant aux causes de ces lenteurs. Il y a lieu de s'attaquer résolument aux pesanteurs qui continuent de freiner les avancées attendues dans des secteurs déterminants comme l'appareil judiciaire, la restructuration de la police, le secteur des renseignements, les réformes économiques, en particulier la modernisation de l'agriculture et les privatisations, de même que la délimitation et la démarcation des frontières de la Bosnie-Herzégovine avec ses voisins et la création des agences et institutions indispensables pour l'association avec l'Union européenne. Nous sommes, par ailleurs, préoccupés par l'instabilité résultant de l'inculpation de certaines personnalités politiques dont l'action a été dommageable au bon fonctionnement des institutions nationales.

S'agissant de la question des poursuites judiciaires des crimes de guerre, le Conseil devrait rester ferme sur le principe de la comparution des fugitifs encore en liberté à retrouver et à transférer au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il devrait rappeler aux autorités de la Bosnie-Herzégovine l'obligation pour elles d'assurer une coopération pleine et entière avec le Tribunal, notamment en ce qui concerne Mladić et Karadžić.

La Bosnie-Herzégovine se doit d'accélérer ses avancées sur tous ces registres pour être en mesure de réaliser ses objectifs majeurs. Le Haut Représentant devra accentuer la pression sur toutes les structures concernées pour obtenir des résultats concrets.

Nous nous félicitons de l'appui substantiel qu'apporte à l'action du Haut Représentant la Mission

militaire de l'Union européenne et de sa contribution à la poursuite des efforts pour la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons ses opérations dans les domaines stratégiques prioritaires. Celles-ci s'avèrent particulièrement bénéfiques, comme en témoigne la bonne réputation que s'est faite la Mission militaire sur le terrain, en si peu de temps.

Pour terminer, nous rendrons hommage à tous les acteurs de la communauté internationale qui concourent à la mise en œuvre de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et à la consolidation de l'état de droit dans ce pays.

M. D'Alotto (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'aimerais m'associer aux intervenants précédents pour remercier Lord Ashdown, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de l'exposé complet qu'il vient de nous faire sur l'évolution de la situation dans ce pays. Étant donné qu'il s'agit de son dernier exposé au Conseil, nous voudrions souligner l'engagement et le dévouement dont a fait preuve Lord Ashdown dans l'exercice de ses fonctions depuis qu'il les a assumées en mai 2002 et le remercier des efforts qu'il a déployés pour favoriser la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne les renseignements reçus, nous saluons les efforts déployés pour veiller à ce que la Bosnie-Herzégovine s'engage sur la voie de la pleine intégration euroatlantique. En effet, comme le rapport l'indique, les autorités ont réalisé des progrès pour satisfaire aux exigences préalables à l'ouverture des négociations avec l'Union européenne et avec l'OTAN. Ces mesures, près de 10 ans après avoir entamé l'application des Accords de Dayton-Paris, sont une preuve de la volonté des autorités d'assurer l'application effective des engagements pris dans ces accords.

Toutefois, en dépit de ces progrès, nous devons une fois encore espérer que se développera une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en particulier pour ce qui est de remettre au Tribunal Radovan Karadžić et Ratko Mladić et de la nécessité d'appliquer les lois conformément aux principes des institutions communautaires dans les domaines spécifiques comme, notamment, la réforme de la police.

Nous avons foi, à cet égard, dans la détermination des autorités de régler les questions pendantes afin de passer enfin de l'ère Dayton à celle de Bruxelles. De même, nous voudrions mettre en exergue l'action de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et son rôle central dans l'appui accordé aux objectifs clefs du processus de développement. Il ne fait aucun doute que si le Conseil devait l'envisager, nous serions disposés à proroger l'autorisation de cette mission. En outre, ma délégation souscrit à la proposition de Lord Ashdown de remplacer certaines des institutions internationales établies dans le cadre de Dayton par d'autres arrangements qui reflètent mieux les progrès enregistrés ces 10 dernières années et qui permettront à la Bosnie-Herzégovine d'exploiter toutes ses capacités.

L'Argentine appelle au plein respect de l'Accord de Dayton et à l'application effective des engagements pris, en particulier à la coopération avec le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, en tant que moyen permettant d'instaurer la justice et l'état de droit dans des sociétés comme celle de la Bosnie-Herzégovine, qui ont connu des situations de conflit. Nous lançons un appel aux autorités pour qu'elles appuient l'action du Tribunal et contribuent à sa mission afin que les personnes accusées qui n'ont pas encore été traduites en justice puissent comparaître. Comme ma délégation l'a déjà indiqué à d'autres occasions, ce n'est qu'à travers une action concertée contre l'impunité face aux violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, que seront favorisées la mise en place des institutions judiciaires et la promotion de la réconciliation nécessaire à l'avènement d'une société viable.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut Représentant Lord Ashdown de son dernier rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2005/706, annexe), conformément à la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité, ainsi que de l'exposé qu'il nous a fait ce matin.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Grande-Bretagne au nom de l'Union européenne.

Depuis la dernière fois – en mars dernier – que nous avons eu l'occasion de débattre de la Bosnie-Herzégovine et d'entendre l'exposé de Lord Ashdown sur la situation, les choses ont beaucoup évolué et, le plus souvent, pour le meilleur. Alors que s'approche le dixième anniversaire de Dayton, la Bosnie-Herzégovine, à juste titre, se trouve plus près que

jamais d'une nouvelle ère qui verra le pays faire enfin partie de la famille euroatlantique.

C'est une heureuse coïncidence que notre séance se tienne ici aujourd'hui une semaine seulement après la tenue du dernier Conseil des affaires générales et des relations extérieures de l'Union européenne, lors duquel le Conseil de l'Union européenne avait marqué son accord avec l'annonce faite par la Commission européenne d'ouvrir des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. Nous croyons comprendre que les instances pertinentes de l'Union européenne travaillent déjà sur un projet d'accord et que le processus sera, espérons-le, achevé en temps voulu pour qu'une décision soit prise à la prochaine réunion du Conseil de l'Union européenne.

L'ouverture des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association se présente pour la Bosnie-Herzégovine comme le couronnement d'efforts ardus après avoir surmonté une longue série d'obstacles. On ne soulignera jamais assez sa signification; il représente une relance du pays sur des bases nouvelles. Toutefois, en juin dernier encore, les résultats obtenus aujourd'hui étaient bien loin d'être garantis – comme l'a amplement fait observer Lord Ashdown dans son rapport.

Nous nous félicitons vivement des faits nouveaux qui ont débloqué le processus de stabilisation et d'association, en particulier des points suivants.

Premièrement, nous nous réjouissons de l'adoption d'une législation sur la radiotélévision publique, qui a mis en place un système radiotélévisé doté de trois services multiethniques qui diffusent des émissions dans les trois langues de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes également satisfaits des progrès accomplis s'agissant de la réforme de la police avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'un accord qui satisfait à toutes les conditions exigées par l'Union européenne. Cet accord jette les bases d'une force de police efficace et moderne pour tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Parmi tous les progrès indiqués dans d'autres domaines dans le rapport du Haut Représentant, il convient de mettre en relief l'unification de Mostar et de Brcko. Ces progrès sont un symbole d'espoir et d'encouragement pour tous ceux qui ont défendu l'idée que des sociétés multiethniques peuvent exister côte à côte dans la paix et qui se sont battus pour que ce rêve devienne réalité.

Un autre élément nouveau intéressant concerne l'achèvement de la réforme du secteur de la défense, avec l'adoption récente de la législation sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre des aspirations euroatlantiques de la Bosnie-Herzégovine, la réforme de la défense dotera le pays des forces armées dont il a besoin pour relever les défis sécuritaires existant dans un environnement mondial en évolution rapide. Avec la mise en œuvre de la réforme de la défense, la Bosnie-Herzégovine se rapproche de son deuxième objectif : la participation au programme du Partenariat pour la paix.

Mais, comme nous le savons tous, il reste une question qui n'est pas réglée et qui risque de saper tous les autres efforts. Il s'agit de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Nous reconnaissons cependant que, dans ce domaine également, d'importants changements se sont produits en 2005. Au cours de la première moitié de l'année, pas moins de 15 inculpés de Bosnie-Herzégovine ont été transférés au Tribunal de La Haye. Mais pleine coopération avec le TPIY veut dire … pleine coopération. Le fait que les principaux rôles de la guerre, Mladić et Karadžić, soient toujours en fuite constitue un obstacle indéniable pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Il serait très regrettable que tout un pays reste otage de la situation actuelle.

Nous avions espéré que le dixième anniversaire des Accords de Dayton insufflerait à la Bosnie-Herzégovine l'élan nécessaire pour devenir rapidement membre du Partenariat pour la paix, avec le lancement du processus de stabilisation et d'association. Un certain temps s'écoulera encore avant que cette vision devienne réalité. Nous continuons d'espérer que cette occasion ne sera pas manquée. La population de la Bosnie-Herzégovine mérite l'avenir meilleur que ces perspectives lui apporteraient.

M. Tarrisse da Fontoura (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Haut Représentant, Lord Ashdown, de son exposé détaillé sur la Bosnie-Herzégovine. Nous le remercions également, ainsi que le personnel de son Bureau, des efforts inlassables qu'ils déploient depuis 2002. Enfin, nous lui

souhaitons, ainsi qu'à son équipe, plein succès dans ses activités futures.

La présence et l'action de l'ONU ont joué un rôle essentiel dans la reconstruction de l'infrastructure détruite de Bosnie-Herzégovine, dans le processus de réformes institutionnelles et l'édification d'une société multiethnique. Des réformes structurelles, administratives et législatives ont été entreprises à un rythme rapide. Les pouvoirs sont déjà transférés peu à peu aux autorités nationales. Les pouvoirs qui ont été conférés à Bonn sont utilisés de moins en moins fréquemment. Nous sommes parvenus à une étape où l'élimination du contrôle administratif international direct est souhaitable pour que le succès de la prochaine phase ouvre la voie à une unification plus solide et permette à la Bosnie-Herzégovine de réaliser ses aspirations européennes.

Les partenaires internationaux devraient se préparer, à partir de maintenant, à jouer un rôle de plus en plus consultatif et d'appui. À cet égard, nous nous réjouissons des nouvelles qui nous viennent de Bruxelles. Nous nous attendons à ce que l'Union européenne accepte officiellement, la semaine prochaine, d'ouvrir les négociations avec la Bosnie-Herzégovine sur un accord de stabilisation et d'association.

Alors qu'approche le dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton de 1995, qui a mis fin à la brutale guerre de 1992-1995, des suggestions sont faites en vue de moderniser sa structure complexe, ce qui mènerait à créer une seule présidence et un État doté d'institutions unifiées et plus fonctionnelles qui représenteraient mieux le pays et aideraient à mettre en œuvre la dernière phase menant à l'intégration véritable des communautés serbe, croate et musulmane.

Nous sommes encouragés par le fait que se poursuivent les négociations sur la reddition de l'ancien général serbe de Bosnie Mladić, ainsi que d'autres personnes suspectées de violations graves du droit international. Même si la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) s'est considérablement améliorée avec le transfert de 12 inculpés en 2005, le fait que l'on ne parvienne toujours pas à traduire Mladic et Karadzic et d'autres inculpés en justice devant le TPIY demeure une source de préoccupation pour nous et continue de freiner les efforts en faveur de l'intégration européenne.

La découverte à Snagovo, la semaine dernière, d'un nouveau charnier contenant les victimes du massacre de Srebrenica en 1995 constitue une nouvelle preuve de la gravité des crimes commis et de la nécessité de faire justice. Nous nous félicitons du fait que cinq seulement sont encore en liberté parmi les inculpés de crimes commis en Bosnie-Herzégovine.

S'agissant des efforts en cours pour faire en sorte que la structure institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine réponde aux normes européennes, nous notons avec préoccupation que la Republika Srpska hésite à accepter les principes fondamentaux de la Commission européenne s'agissant de la réforme du secteur de la police, de l'autorité budgétaire correspondante qui doit être affranchie de toute influence politique et de la détermination des critères techniques à retenir pour délimiter les districts de la police. Un changement d'attitude de la part des autorités de la Republika Srpska est urgent. Nous avons appris aujourd'hui qu'elles ont pris des mesures positives s'agissant de ces questions.

La modernisation et la réforme économique demeurent essentielles pour mettre en place une économie de marché permettant de relancer le développement et la création d'emplois. On doit faire plus sur cette question, étant donné que la stabilité dépend non seulement du panorama politique, mais aussi de la santé des indicateurs économiques.

De nombreux problèmes doivent être réglés, mais avec l'appui de la communauté internationale et notamment avec l'aide de l'Union européenne, ces difficultés seront surmontées.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous voudrions dire notre reconnaissance au Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Lord Ashdown, pour le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité et pour son exposé circonstancié, qui a brossé un tableau d'ensemble de l'évolution du processus de règlement en Bosnie-Herzégovine et de la phase actuelle d'application de l'Accord de paix.

Nous rendons hommage aux efforts déployés par le Haut Représentant pour faire progresser le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Pendant les quatre

années où il a exercé ses fonctions, un certain nombre de réformes ont été lancées afin de renforcer l'efficacité des institutions centrales du pays, et beaucoup de travail a été accompli, notamment pour initier des réformes militaires et fiscales. Il est capital d'être finalement parvenu à un compromis s'agissant de la réorganisation du Ministère de l'intérieur.

En outre, en étoffant et en faisant progresser cette réforme très délicate, nous devons tenir pleinement compte des intérêts de toutes les parties bosniaques. Très prochainement, nous devrons régler d'autres problèmes clefs pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, en premier lieu la Constitution, qui est un élément crucial de l'Accord de Dayton. À cet égard, les Bosniaques doivent jouer eux-mêmes un rôle essentiel pour trouver des compromis mutuellement acceptables. Le caractère délicat de la question et les conséquences de grande portée de la réforme constitutionnelle exigent que l'on procède à pas mesurés afin d'éviter de déstabiliser des relations interethniques encore fragiles dans le pays. La participation des membres de la communauté internationale à ce processus doit intervenir dans le strict respect des paramètres établis par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. À cet égard, il est important de préserver le principe de consensus au sein de la communauté internationale, étant donné que des décisions autoritaires dans ce domaine ne contribueront en rien au processus.

Nous avalisons les principes de base qui restent les fondements du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui encore, les principaux défis sous-tendant la philosophie même de l'Accord de Dayton restent d'actualité, à savoir le renforcement du climat de confiance, une coopération constructive entre les peuples de Bosnie et l'importance de parvenir à un consensus entre toutes les parties bosniaques lorsqu'il s'agit de renforcer la stabilité d'un État en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous devons nous employer à instaurer une égalité réelle entre les peuples de l'ensemble du pays, ainsi qu'à régler les problèmes de l'autonomie locale et du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

C'est avec satisfaction que nous prenons acte des progrès réalisés en vue de renforcer les institutions bosniaques, comme l'indique Lord Ashdown dans son rapport. Nous estimons essentiel qu'à ce titre, le Haut Représentant continue d'agir dans un esprit de partenariat avec les parties bosniaques, en déployant des efforts visant à adopter des décisions indépendantes consensuelles. Nous devons faire tout notre possible pour mettre en place des mécanismes politiques et diplomatiques tout en travaillant avec les parties bosniaques, notamment dans le domaine de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

À l'approche du dixième anniversaire de l'Accord de paix et au vu des prochaines élections de 2006 et de la transformation du Bureau du Haut Représentant en une mission de l'Union européenne, nous préconisons le transfert rapide des responsabilités aux parties bosniaques pour qu'elles prennent en main l'avenir de leur pays. Nous exhortons les parties bosniaques à engager un dialogue constructif et à adopter des décisions sur la base d'un consensus.

La Russie a l'intention de continuer à jouer un rôle actif et constructif afin de faciliter au plan international un règlement bosniaque dans le cadre des mécanismes existants, en particulier du Conseil de mise en œuvre de la paix et de son Comité directeur, ainsi que du Groupe de contact, en étroite collaboration avec le Haut Représentant.

Je reprends maintenant mes fonctions du Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Prica (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je ne doute pas que grâce à votre expérience, à vos qualités remarquables et à votre compétence, les travaux du Conseil continueront d'être couronnés le succès. Je voudrais aussi remercier Lord Paddy Ashdown, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour son exposé détaillé et éloquent sur la situation dans mon pays.

Dans moins d'une semaine, nous commémorerons le dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, une occasion parfaite de prendre du recul et d'évaluer les progrès réalisés et les objectifs atteints ces dix dernières années, qui sont en fait considérables. Très franchement, même lors du cinquième anniversaire, lorsque nous débattions des progrès réalisés, rares étaient les personnes optimistes

prêtes à dire que cinq ans plus tard, la Bosnie-Herzégovine serait prête à entamer des négociations avec l'Union européenne pour un accord de stabilisation et d'association.

Le rapport du Haut Représentant couvre la période allant du 1er janvier au 1er juillet 2005. Par conséquent, comme l'indique à juste titre Lord Ashdown dans son rapport, ce dernier ne comprend pas les faits nouveaux les plus significatifs qui se sont produits ces quatre mois et demi. Je suis heureux de dire que la Bosnie-Herzégovine a réussi à présent à réunir toutes les conditions fixées par l'Étude de faisabilité de l'Union européenne. Nous attendons donc d'entamer les négociations avec cette dernière sur l'accord de stabilisation et d'association au début du mois prochain. Nous considérons que ce moment particulier est le plus important de l'histoire de l'après-Dayton.

Le fait d'entamer les négociations avec l'Union européenne sur un accord de stabilisation et d'association représentera un changement fondamental pour la Bosnie-Herzégovine : nos institutions devront assumer entièrement la responsabilité de l'avenir du pays, alors que le rôle du Bureau du Haut Représentant changera progressivement. Avec davantage de progrès sur le terrain, nous espérons qu'après 2006, le point intitulé « la situation en Bosnie-Herzégovine » ne sera plus inscrit à l'ordre du jour du Conseil.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du rapport du Haut Représentant. Je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour mentionner certaines des réalisations les plus remarquables de ces derniers mois.

La réforme en matière de défense a pratiquement été achevée, à la suite des vastes efforts déployés par nos experts du ministère de la défense et par les représentants de la communauté internationale.

Un accord a été obtenu sur une des questions les plus délicates, à savoir la réforme de la police. La coopération entre le Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et les autorités de la République Srpska est devenue concrète et productive, même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous avons de grands espoirs que les sept derniers inculpés seront traduits en justice d'ici la fin de l'année, ce qui permettra à la stratégie de sortie du TPIY de devenir effective.

Une réforme judiciaire est en cours pour renforcer l'état de droit, ainsi que les capacités des tribunaux dans les cas les plus difficiles, notamment ceux ayant trait à la criminalité organisée et à la corruption.

Les réformes économiques sont également bien engagées. Nous appliquerons une taxe à la valeur ajoutée à partir de janvier 2006. Nous nous attendons à ce que cette mesure ait un impact important sur l'élimination du secteur non structuré de l'économie et sur l'augmentation du budget.

Le processus de privatisation doit être accéléré en tant que principal catalyseur pour surmonter le legs d'une économie contrôlée par l'État. Le fait d'achever la privatisation et d'engager de jeunes professionnels éduqués, compétents et capables d'améliorer la gestion est la seule solution à long terme pour la transition économique et la reprise. Du côté positif, il est important de souligner que le pays a un taux d'inflation faible, une devise stable, des réserves en devises qui ne font qu'augmenter et un ratio favorable de la dette étrangère par rapport au produit intérieur brut (PIB). Même le déficit commercial élevé, qui continue de représenter une menace à long terme, est contrebalancé par les fonds envoyés depuis l'étranger. En outre, d'après certaines indications, les exportations au cours de l'année écoulée ont augmenté de manière plus forte que les importations. Au cours des cinq dernières années, notre pays a bénéficié d'une croissance importante du PIB, un des plus élevés de la région.

Il est de plus très important de mentionner que la coopération régionale dans les Balkans continue d'augmenter grâce, notamment, aux bonnes relations avec les pays voisins. Nos perspectives avec l'Union européenne renforcent la confiance en la paix et la prospérité dans l'ensemble de la région. La Bosnie-Herzégovine est prête à appuyer le développement de bonnes relations entre ses voisins et d'autres pays de la région sur la base de la souveraineté, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, contribuant ainsi à la stabilité générale de la région.

Enfin, à la veille du dixième anniversaire des accords de paix de Paris/Dayton, je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ensemble de la communauté internationale pour l'énorme appui et l'aide fournis durant ces dix dernières années. Il est évident qu'en l'absence d'aide et de mesures décisives, aucun progrès significatif n'aurait été possible.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer ainsi que mon pays à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne et notamment aux indications fournies concernant les points essentiels du projet de déclaration présidentielle.

Je voudrais également exprimer la chaleureuse gratitude de l'Italie pour le rôle joué par le Haut Représentant Lord Ashdown au cours de cette phase sensible et essentielle dans l'histoire de la Bosnie-Herzégovine et des Balkans. Je voudrais ajouter que c'est un rôle qu'il a joué avec une grande compétence et détermination, dans un contexte et dans des circonstances qui étaient tout à fait extraordinaires.

À l'approche du dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, la communauté internationale – le Conseil de mise en œuvre de la paix, le groupe des cinq composé de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis, le Groupe de contact et l'Union européenne – examine depuis longtemps la possibilité de réduire son engagement en Bosnie-Herzégovine et d'assigner aux forces politiques locales de plus grandes responsabilités afin de dépasser l'anomalie institutionnelle qui frappe un État qui est officiellement souverain mais qui est au fond soumis, à de nombreux égards, à un cadre de surveillance internationale étroit.

De l'avis de la communauté internationale, l'étape actuelle vient de s'achever. La possibilité d'entreprendre une réforme du cadre de Dayton est rendue plus aisée par les progrès récents faits en matière de réforme de la police et de l'armée – des progrès qui ont ouvert la voie à l'ouverture proche des négociations avec l'Union européenne en vue d'un accord de stabilisation et d'association. Ce nouveau contexte permet maintenant d'insuffler un nouvel élan au processus de réforme du Bureau du Haut Représentant. L'Italie estime par conséquent que le moment est venu de délibérer et de réduire de manière sensible les pouvoirs du Haut Représentant en vue de donner aux institutions et aux forces politiques de Bosnie-Herzégovine de plus grandes responsabilités, concrétisant ainsi le concept d'émancipation et le message que souhaite faire passer la communauté internationale, à savoir que les institutions et le peuple de Bosnie-Herzégovine ont entre leurs mains les perspectives d'une approche concrète de l'Union européenne et de leur adhésion à celle-ci.

Parallèlement à ce processus, il nous faut redéfinir la présence internationale en Bosnie-Herzégovine qui devrait avoir pour base la nécessité d'aider au renforcement des capacités institutionnelles plutôt que la gestion par substitution d'un pays dans lequel les institutions semblent faibles.

Le dixième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton devrait marquer un grand tournant à cet égard et offrir une possibilité de surmonter les déformations importantes qui existent dans le système administratif local dont le recours excessif à des interventions externes pour la gestion des questions de politique intérieure est dangereux.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne à présent la parole à Lord Ashdown pour qu'il puisse répondre aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Avant d'être nommé à ce poste, j'étais membre du Parlement britannique et lors de ma première élection mon éminent prédécesseur plutôt âgé m'a donné un conseil : « Mon garçon », m'a t-il dit, « je te donne un conseil – ne retiens jamais trop longtemps ton auditoire lorsque l'heure est venue de passer à table ». J'ai conscience d'avoir retardé l'heure du repas et je sais que c'est une position dangereuse.

Je souhaiterais, si je le peux, commencer par remercier très chaleureusement tous ceux qui, dans leurs interventions, ont choisi d'employer des mots aussi empreints de générosité. Je leur suis très reconnaissant. Cela a en effet été un privilège de servir le Conseil, la communauté internationale dans son ensemble et, bien entendu, le peuple de Bosnie-Herzégovine. Je suis également reconnaissant de l'appui généralement offert par le Conseil et tout particulièrement, si je peux me permettre, de l'engagement pris par un si grand nombre de pays de remplir les obligations qu'ils ont contractées à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Celui-ci sera nécessaire.

Comme l'a souligné avec raison le représentant de la France, il se peut que mon collègue l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine et moi-même ayons dressé un tableau optimiste de la situation, mais

il est également possible qu'il soit vrai que les pires moments de ce voyage – celui entrepris pour échapper aux effusions de sang et au conflit – soient maintenant derrière nous. Néanmoins, le représentant de la France a raison – il reste encore à la Bosnie-Herzégovine beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à destination, celle d'un État pleinement souverain et démocratique et membre de l'Union européenne. Cela requérra la participation, l'engagement et l'attention constante du Conseil. Je suis convaincu que ce voyage prendra fin, mais il est beaucoup trop tôt pour que la communauté internationale dise que le travail est terminé et que nous pouvons partir.

Cependant – et je pense qu'il s'agit là d'un point important – comme en témoignent les remarques formulées –, le nouveau cadre à adopter pour cette deuxième étape du voyage vers la transition sera celui de l'Union européenne. Cela ne veut certainement pas dire que nous abandonnions Dayton, car ce n'est pas le cas. L'Accord de paix de Dayton est la fondation de la paix et nous ne pouvons l'abandonner sauf, comme vous l'avez dit avec raison, Monsieur le Président, s'il y a un accord consensuel entre les trois peuples. C'est la seule façon de procéder. Il ne peut être imposé, mais l'Union européenne apparaît de plus en plus maintenant comme la structure à l'intérieur de laquelle la Bosnie-Herzégovine devra effectuer la deuxième étape de son parcours.

Toutefois – et je suis de nouveau d'accord avec l'une de vos observations, Monsieur le Président –, il est très important que la coalition internationale au sens large des pays n'appartenant pas à l'Union européenne, qui a joué un rôle si important pour amener la Bosnie-Herzégovine si loin sur la voie du progrès, demeure en place. L'Union européenne peut fournir la structure mais il est capital que le Conseil de mise en œuvre de la paix poursuive le rôle crucial qu'il a joué en tenant la barre de l'engagement international en Bosnie-Herzégovine, car ce n'est que grâce au Conseil de mise en œuvre de la paix que les nations n'appartenant pas à l'Union européenne, qui ont tant apporté, pourront continuer à jouer leur rôle.

Il s'agit en grande partie – ainsi que l'ont noté aujourd'hui un certain nombre d'intervenants – de passer progressivement les rênes aux politiciens de Bosnie-Herzégovine. Je tiens à rassurer le Conseil sur le fait que nous avons abandonné il y a longtemps ce qui était communément appelé « la manière autoritaire ». Comme l'a correctement relevé le représentant du Danemark, il y a eu un transfert progressif et constant, en tout cas au cours des trois dernières années, aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Le retour des réfugiés, sans doute la question la plus importante, la plus difficile et la plus sensible dont nous avons à traiter, a depuis longtemps été confiée aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Aucune des réformes clés auxquelles a fait référence mon collègue l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine – la réforme du secteur de la défense, la réforme de l'Autorité chargée de l'impôt indirect, la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, la réforme de l'appareil judiciaire et la réforme de la police – n'ont été adoptées de manière autoritaire. Toutes ces réformes ont été réalisées grâce à des accords entre les parlements. Aucune d'entre elles n'a été imposée.

En fait, s'agissant du recours aux pouvoirs de Bonn, comme l'a dit à juste raison le représentant du Brésil, ceux-ci ont été de moins en moins appliqués au cours des trois dernières années et demie et continueront ainsi. Au cours de ma première année, j'ai eu recours 70 fois aux pouvoirs de Bonn pour imposer des lois – 36 fois moins que mon prédécesseur. Pendant ma deuxième année, j'y ai recouru 30 fois; l'année dernière, trois fois; cette année, une fois; et j'espère qu'ils ne seront pas appliqués l'année prochaine. Les membres constateront qu'il y a eu une baisse très importante dans l'utilisation des pouvoirs de Bonn et cela doit continuer, comme vient de le dire le représentant de l'Italie. Il est très important que nous poursuivions le transfert progressif de l'autorité et du pouvoir du Haut Représentant aux autorités de Bosnie-Herzégovine d'une manière judicieuse, opportune et réfléchie.

Je souhaiterais rappeler aux membres du Conseil que le Bureau du Haut Représentant a, au cours des trois dernières années, réduit de moitié sa taille et son budget. Cela est un exemple de la manière dont nous transférons progressivement les activités du Bureau du Haut Représentant aux autorités de Bosnie-Herzégovine, tendance qui doit se poursuivre.

Je souhaiterais faire trois remarques finales, si je le peux. Je partage pleinement l'opinion du représentant de la Roumanie qui a dit que l'aspect régional est ici déterminant. Si je faisais une critique de l'approche adoptée par la communauté internationale s'agissant des Balkans occidentaux, ce serait pour dire que nous avons tout un ensemble de mesures pour les pays de la région pris séparément,

mais nous manquons d'une politique régionale. Presque aucune des questions dont mes collègues de Bosnie-Herzégovine ou moi-même nous occupons dans ce pays ne peut être mieux traitée aujourd'hui au niveau national : en Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro, Albanie, Kosovo, ex-République yougoslave de Macédoine, etc., qu'elle ne l'est dans un cadre régional. L'élément régional est un élément essentiel de notre succès futur.

En ce qui concerne ma remarque suivante, le représentant de l'Algérie a fait observer qu'il y avait bien une amélioration économique mais qu'elle ne touchait pas encore la vie des personnes ordinaires. Cela est vrai. L'économie de la Bosnie-Herzégovine est actuellement celle qui croît le plus rapidement dans la région des Balkans occidentaux – certes, elle est partie de très bas – mais elle ne croît pas encore avec une rapidité suffisante pour être durable ou améliorer la vie des citoyens. Il nous faut continuer à progresser sur ce point –tâche essentielle pour mon successeur.

Enfin, le représentant des États-Unis a mentionné l'importance de la réforme constitutionnelle. Je suis tout à fait d'avis qu'accroître l'efficacité opérationnelle de l'État bosniaque est maintenant essentiel. Il me semble qu'il y a deux remarques importantes à faire. La première est qu'il s'agit d'un processus et non pas d'un événement. Cela prendra du temps. Je me félicite de noter que du fait de l'engagement des États-Unis et de l'Union européenne, ce processus a commencé il y a quelques semaines et qu'il se poursuivra à Washington, D.C. la semaine prochaine. Que ces progrès n'aient pas été nombreux importe peu. Le processus est en cours et c'est ce qui compte. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait des progrès majeurs dans ce domaine avant les élections d'octobre 2006. Mais le fait que nous ayons posé les bases et lancé le processus est entièrement bénéfique. Deuxièmement – et c'est là quelque chose que vous avez dit vous-même, Monsieur le Président – cela ne peut être réalisé que par les autorités locales. La communauté internationale peut jouer un rôle pour faciliter les choses, pour aider et appuyer. Mais en fin de compte, la seule manière de parvenir au nouveau statut, aux nouvelles structures pour la Bosnie-Herzégovine, est le consensus – il faut un accord entre les peuples de Bosnie-Herzégovine. Je suis certain qu'ils y parviendront, mais il faudra de la patience.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Lord Ashdown pour ses remarques.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens une fois de plus à saisir cette occasion pour remercier Lord Ashdown de ses efforts en vue de la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine et lui souhaiter le plus grand succès dans ses futures activités.

La séance est levée à 12 h 30.